



Membres en exercice	27
Membres présents	22
Suffrages exprimés	24
Pour	22
Contre	2
Abstention	2

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2023/30

Objet : Désaffectation et déclassement du domaine public en vue d'une cession ultérieure – logement de gardien sis 11 rue de l'Abattoir

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai, le Conseil municipal de la Commune de Villeneuve-lès-Béziers, dûment convoqué, s'est réuni à l'Espace des Libertés Gérard Saumade, sous la Présidence de Monsieur Fabrice SOLANS, Maire.

Date de la convocation : 15 mai 2023

Présents : Fabrice SOLANS, Jérôme FABRE, Céline DUBOIS, Stéphane ORTI, Alain D'AMATO, Séverine LOPEZ, Frédéric GRANIER, Stéphanie BOUILLY, Adeline BATALLER GARCIA, Pierre SUCH, Christophe ERMOLENKO, Elian GOMEZ, Carole HERNANDEZ MAGNIEZ, Morgan MARION, Bernadette LOURIAC-HERRERA, Nathalie SIMARD, Sandrine MATEU GUTIERRES, Jérôme LABORIE, Aurélie PACE, Elisabeth MOULY MANETAS, Thierry ODDON, Lucyle MORGAN

Absents ayant donné procuration : Delphine FERRERES-VALAT a donné pouvoir à Fabrice SOLANS, Noura HABIB CHORFA a donné pouvoir à Jérôme FABRE, Kévin LABORDE a donné pouvoir à Frédéric GRANIER, Jean-Louis CAMPUS a donné pouvoir à Lucyle MORGAN

Absents Excusés : Marie LOYEZ

Secrétaire de séance : Thierry ODDON

La Commune est propriétaire d'un bâtiment cadastré section AD n°93 sis 11 rue de l'Abattoir.

Ce logement a été concédé le 1^{er} juin 2012 à un agent du pôle technique et environnemental dans le cadre de ses fonctions de gardien de la salle des fêtes communale.

Les attributions de cet agent ont évolué et il n'exerce plus aujourd'hui les fonctions de gardien.

La concession prendra fin au 1^{er} juin 2023 et la collectivité reprendra le logement à cette date.

Ce logement doit, de fait, être désaffecté et son aliénation est envisageable dans la mesure où il ne revêt pas d'utilité particulière.

Le Conseil Municipal décide :

- De constater la désaffectation du domaine public du bâtiment cadastré AD n°93 sis 11 rue de l'Abattoir à compter du 1^{er} juin 2023,
- D'approuver le déclassement du local désigné ci-dessus du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé communal en vue de sa future cession à compter du 1^{er} juin 2023,
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Le Maire,
Fabrice SOLANS



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER (par voie postale 6 rue Pitot 34000 MONTPELLIER ou par voie dématérialisée via l'application *telerecours citoyens* sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux à compter de la publication.